



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
...  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 3 juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur John STEIMER,

Président : M. John STEIMER

Présents : M<sup>mes</sup> Marielle CUINET-PRAT, Mireille ROQUES, Marie CARRION, Karine LEYDIER, Angela CALMONT, MM. Daniel PIQUES, Didier LAURENS, Sébastien NEROCAN, Jean ARHAINX, John STEIMER

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> Angela CALMONT

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

**Un scrutin a eu lieu, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire** : M<sup>me</sup> Angela CALMONT

**Ouverture de la séance à 20h30**

**Ordre du jour**

- Le compte-rendu du conseil municipal du 29 mai 2018 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.
- Les membres présents ont visité le chantier de réhabilitation de l'ancienne école en mairie et ont fait le point sur les travaux. Il n'y a rien à signaler.

**Délibération n° 17/2018 portant sur le remplacement d'un ordinateur à l'école maternelle**

La mairie a demandé des devis à diverses sociétés. Après étude desdites pièces, la société BIS REPETITA a été retenue pour un montant de 178,00 € HT, soit 213,60 € TTC.

Le règlement sera effectué sur l'article 2184/21, en section investissement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le remplacement d'un ordinateur à l'école maternelle.

**Délibération n° 18/2018 portant sur l'achat de matériel pour l'agencement intérieur et extérieur de la nouvelle mairie**

La mairie souhaiterait acquérir :

Extérieur            2 bancs en béton, 1 poubelle en béton, 1 cendrier et 1 panneau d'affichage

Intérieur            1 bureau, 1 fauteuil, des rayonnages pour l'archivage

La mairie a demandé des devis à diverses sociétés. Après étude desdites pièces, la société COMAT & VALCO a été retenue pour un montant de 5 277,16 € HT, soit 6 332,60 € TTC.

Le règlement sera effectué sur l'article 2184/21, en section investissement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'achat de matériel pour l'agencement intérieur et extérieur de la nouvelle mairie.

Préparation du 14 juillet 2018 avec présentation des nouveaux arrivants à 11h30. L'apéritif sera offert par le conseil municipal.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Participation de la mairie au traditionnel concours de labours le samedi 28 juillet 2018 au lieu-dit Roucayrol. L'apéritif sera offert par la municipalité.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Proposition d'achat d'une nouvelle affiche représentant les présidents de la République Française.

L'achat sera fait auprès de la société ESE DIFFUSION à Draguignan, pour un montant de 47,00 € TTC.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Réflexion sur l'organisation du 11 novembre 2018 pour le centenaire de l'armistice de la Première Guerre

Mondiale. Des précisions seront apportées au mois de septembre 2018.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Mise en place d'un délégué à la protection du traitement des données RGPD (ATD).

M. Jean ARHAINX est désigné en tant que délégué à la protection du traitement des données RGPD.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Délibération de principe portant sur la donation d'une bande de terre pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal doit ajourner cette délibération de principe et doit faire une demande d'arrêt d'alignement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

### **Questions diverses**

- Augmentation du tarif des Ordures Ménagères. La communauté de communes des TERRES DU LAURAGAIS a adressé un courrier explicatif à chaque citoyen.
- Augmentation du repas de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Le tarif passera de 2,75 € TTC à 2,78 € TTC pour la maternelle. Le tarif du repas à l'école élémentaire sera de 2,88 € TTC et le pique-nique de 3,74 € TTC.
- Le contrôle de l'air ambiant à l'école maternelle est désormais obligatoire. La mairie a demandé divers devis.
- Suite au jugement rendu par le Tribunal Administratif de Toulouse dans l'affaire opposant M<sup>me</sup> Martine VARILLES à la commune, le conseil municipal décide de modifier un arrêté en raison d'un vice de forme. Le cabinet d'avocats assistera la municipalité lors de cette procédure.
- La subvention du Conseil départemental pour l'achat du véhicule communal est d'un montant de 2 421,00 €.

### **Clôture de séance à 22h30**

Le Maire certifie que le compte-rendu a été affiché à la Mairie le 5 juillet 2018 et que la convocation avait été faite le 26 juin 2018.

Le secrétaire de séance